

Vivre ensemble à Steinsoultz



ZAMMA LAWA IN SHTAISULZ
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

JUIN 2021

SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	2
RAPPELS DU BON CITOYEN	3
COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	4
NOTE ELECTIONS	18
SONDAGE ECLAIRAGE DE NUIT	18
ARRET SUR IMAGES	19
SAVIEZ VOUS QUE	22
ETAT CIVIL	23
RESULTATS EAU POTABLE DU VILLAGE.....	24
QUELQUES ENTREPRISES DE STEINSOULTZ	25
AGR'EAU SUNDGAU	27
PLANTES INVASIVES	29
FICHE MOUSTIQUE TIGRE	30
EN PROMENADE A STEINSOULTZ	31
DIVERTISSEMENT.....	33
Poème	33
Mots croisés.....	34
Les 7 différences	35
Charades	35
Rebus	35
Recettes diverses.....	36
INFOS PRATIQUES.....	37

Chères Steinsoultzoises, Chers Steinsoultzois,

Voilà plus d'une année que nos vies ont changé et que nous avons dû nous adapter aux rythmes successifs des confinements, des couvre feux et des distanciations. Avec l'été qui approche, il est grand temps que nous puissions retrouver un semblant de liberté même si, ne nous en cachons pas, le « comme avant » n'est pas encore tout à fait pour demain.

Cette première année de mandat a permis aux membres de l'équipe de prendre ses marques dans ses fonctions d'élus au sein du village. Nous avons ainsi établi notre premier budget. Notre commune, suite aux travaux supplémentaires de réfections du centre, se retrouve à un niveau d'emprunt très élevé. Le remboursement du prêt relais supplémentaire de 340'000 euros nous impose une prudence extrême tout au long du mandat et nous réduirons au strict minimum les dépenses afin de diminuer l'impact sur notre trésorerie et emprunter ainsi le moins possible pour finaliser notre exercice 2021. Un effort très important sera nécessaire pour parvenir à retrouver un niveau d'endettement acceptable et pour cela nous allons examiner attentivement tout notre fonctionnement. Rien ne sera laissé au hasard. Nous vous tiendrons informés de l'état des finances tout au long du mandat. Ce que nous pourrons faire nous-mêmes, nous le ferons : Nous comptons aussi sur la bonne volonté des villageois pour y parvenir.

Nous allons programmer entre autres, une diminution et/ou une extinction des lumières de 23h à 05h du matin sur une période de 6 mois. Nous sommes actuellement en attente de retour de devis et nous étudions diverses possibilités qui nous sont proposées. L'épargne ainsi réalisé servira avec les subventions de l'état au remplacement de nos anciennes têtes de lampadaires très énergivores. Si le test est concluant, nous resterons dans ces dispositions pour les années futures et ainsi pérenniser un geste citoyen et une belle économie. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le formulaire concernant cette opération avant fin juin ([voir page 18](#)).

La réhabilitation de nos logements reste toujours une priorité, le plan de relance de l'Etat devrait nous y aider ; la réalisation dépendra de la disponibilité des fonds.

Une réflexion sur la possibilité de mettre en place une maison d'assistantes maternelles (MAM) dans le chalet est également en discussion.

Certaines dépenses, déjà énoncées en décembre, me paraissent absolument incontournables tels que l'aménagement du bas de la rue des Foins où les nombreuses pluies ne cessent de dégrader la voie d'accès des riverains. Un columbarium doit être ajouté dans notre nouveau cimetière. Le véhicule communal devra tenir une ultime année, et la machine pour les sols de la salle communale doit être remplacée.

Le lotissement du Moulin, se dessine peu à peu et nous attendons encore certains chiffres pour en faire part aux propriétaires des terrains.

Pascal Bourdin, notre agent communal, a décidé, après 20 années de service dans notre commune, de donner une nouvelle direction à sa carrière. Nous le remercions chaleureusement pour son aide si précieuse toutes ces années. Son successeur ayant renoncé, nous trouverons une solution pour maintenir l'entretien de notre cadre de vie.

Vous l'aurez compris, les prochaines années seront financièrement difficiles mais certainement toujours très riches en moments conviviaux. Nous y arriverons en nous serrant les coudes et en retroussant nos manches, en faisant très attention aux dépenses et en privilégiant les investissements avec retours rapides.

Ces vacances d'été sont un moment que nous attendons tous depuis longtemps et elles sont enfin là, elles vont nous permettre de nous évader de ce carcan viral, l'espace de quelques jours ou semaines. Que ce soit dans notre beau village Sundgauvien, notre belle Alsace ou plus loin, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances d'été.

wunderschéni Summerféria !

Stéphane Stallini



RAPPELS DU BON CITOYEN



« *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* »

Atr.4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789

- Je respecte mes voisins
- Je ne fais pas de bruit entre 22h et 8h
- Je respecte les horaires de travaux de bricolage et de jardinage bruyants
 - ✓ 8h -12h 13h30 - 20h en semaine
 - 8h -12h 13h30 – 19h le samedi
 - ✓ Pas de travaux le dimanche
- J'élague arbres et arbustes dépassant sur le trottoir et chez les voisins
- Je récupère l'eau de pluie et j'arrose de manière raisonnée mon jardin : le soir ou tôt le matin
- Je réduis l'usage des produits phytosanitaires (engrais, insecticides...) et je privilégie les solutions bio
- Je veille à la conservation en bon état des lieux et bâtiments de l'espace public
- Je respecte la propreté des promenades et installations de la commune. Je ne jette pas par terre : je ramène mes déchets à la maison
- Relire régulièrement l'explicatif sur le tri distribué par la ComCom
- Je participe avec soin au tri sélectif et au recyclage de mes déchets dans tous les lieux publics et privés
- Je sors les poubelles le mercredi soir et je les rentre après le ramassage (même si je me trompe de jour)
- Je respecte le code de la route, je roule sans vitesse excessive dans le village
- Je ne mets pas les autres en danger en stationnant n'importe où, notamment en étant à cheval sur les trottoirs
- Je suis responsable du comportement de mon animal
- Je ne le laisse pas faire ses besoins sur les zones publics
- je ramasse ses déjections (astuce : sac noué à la laisse/longe)
- quand je le brosse, les amas de poils ne sont pas jetés dans la nature, pour ne pas incommoder les promeneurs

Quelles sont les sanctions encourues lorsque nous promenons notre **chien sans laisse** et ne respectons pas la réglementation de la commune ?

Pour les chiens non catégorisés : contravention de première classe, d'un montant maximal de 33 €

Pour les chiens de catégories 1 et 2 : contravention de deuxième classe, d'un montant maximal de 75 €

Note : si un chien de catégorie est tenu en laisse par un mineur, ou qu'il n'est pas muselé, l'amende peut monter à 150€

Pour les chiens en état de divagation : si ceux-ci sont mis en fourrière, les frais seront à la charge du propriétaire, comme les frais de garde et les frais d'identification si celui-ci n'est ni tatoué ni pucé (pour rappel l'identification est obligatoire en France)

Pour un chien en liberté du 15 avril au 30 juin dans les bois et forêts : l'amende peut aller de 135€ à 750€ ("infraction de chasse sur autrui", "infraction de chasse sans permis", "chasse en temps prohibé")



Pour rappel :

Les **bruits** de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...)
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...)
- ou par un animal (exemple : aboiements).

**BEHUT
BEHUT
BRUIT**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents 14 - Procuration : 0

Le 3 décembre 2020, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Communale, sous la présidence de M. STALLINI Stéphane, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ADMINISTRATION GENERALE

Subvention au Conseil des Jeunes

Dans le cadre de la mise en place du nouveau conseil des Jeunes, afin de leur permettre de démarrer les différentes actions projetées, M. le Maire propose au conseil le versement d'une subvention via le Comité des Fêtes. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 800€ au Comité des Fêtes de Steinsoultz pour le compte du Conseil des Jeunes de Steinsoultz.

Logement rue de la cure

M. le Maire informe le conseil de la suite de ce dossier.

Autorisation d'ester en justice

Dans le cadre de l'évolution du dossier du logement de la rue de la cure, et afin de pouvoir défendre les intérêts de la commune le cas échéant, il est proposé au conseil de donner délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 12 voix pour, 2 abstentions, des membres présents et représentés, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire la délégation suivante : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.

Bulletin communal

Mme GLENDEK présente le projet du bulletin communal.

Le groupe de travail propose une nouvelle formule du bulletin communal à savoir : un nouveau titre *Vivre ensemble à Steinsoultz*, une parution quadri/semestrielle (janvier, mai et septembre), selon la quantité d'informations à diffuser, une nouvelle présentation avec des rubriques inédites : loisirs, cuisine, reportages, histoires, concours photos. A savoir pour le numéro à paraître: une photo du village en couverture, un sommaire, le mot du maire, la présentation du conseil municipal, la vie administrative de la commune, entre autres nouveautés.

Divers

Assurance

M. le Maire informe le conseil de la réception d'un chèque de 201€ par la CIADE (assurance de la commune). Ce montant correspond à une ristourne prévue dans les statuts de la CIADE et validée lors de l'assemblée générale.

Il indique également que la protection juridique obligatoire pour la commune quant à la protection fonctionnelle des élus sera automatiquement intégrée dans le contrat d'assurance globale de la commune auprès de la CIADE.

Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est composée de 3 membres titulaires : un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition du maire et d'un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Mme NUSSBAUMER Eliane est désignée comme membre titulaire et Mme KEPPI comme membre suppléant.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
19/11 2020	DP	La Maison des Energies pour GESSER Georges	Panneaux photovoltaïques	6 rue de Jettingen Section 1 n°198

Brigade Verte : modification des statuts

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptés, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble : Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

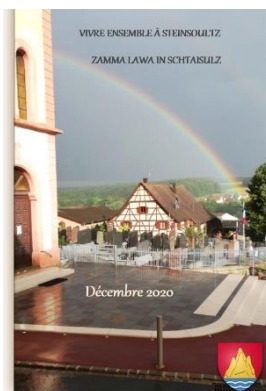
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications ci-dessus.

Redevance d'Occupation du Domaine Public

M. le Maire informe le conseil qu'en matière d'occupation du domaine public, les opérateurs de télécommunications sont tenus de verser une redevance.

Afin de pouvoir bénéficier de cette redevance, une délibération de l'assemblée est nécessaire.

Considérant que les opérateurs de communications électroniques bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier, à l'exception des réseaux et



infrastructures de communications électroniques, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec leur affectation ou avec les capacités disponibles.

Considérant que cette occupation donne lieu au versement de redevances aux gestionnaires ou propriétaires du domaine public occupé, dans le respect du principe d'égalité des opérateurs. Ces redevances sont raisonnables et proportionnées à l'usage du domaine.

Considérant que le montant de ces redevances tient compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire l'occupant. Il est proposé au conseil municipal de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve les articles suivants :

ARTICLE 1 : Pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, est appliqué le tarif plafond prévu par l'article R. 20-52 du Code des Postes et Communications Electroniques, à savoir pour l'année 2020 :

	Tarifs		
	Aérien/km	Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m ²
Décret 2005-1676	40 €	30 €	20 €
Actualisation 2020	55,54 €	41,66 €	27,77 €

ARTICLE 2 : Ces tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes ayant fait l'objet d'autorisations antérieures, pour ces dernières, les nouveaux tarifs sont notifiés aux permissionnaires.

ARTICLE 3 : Pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances seront déterminées au prorata temporis, selon le principe suivant : le paiement des redevances est intégralement dû au titre du mois pour toute occupation constatée au 1er de chaque mois.

ARTICLE 4 : Le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette annuel.

ARTICLE 5 : Pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées avec application des tarifs plafond fixé par l'article R. 20-52 du code des postes et communications électroniques, et révisés comme défini à l'article R.20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

décide d'imputer les recettes correspondantes à l'article 70323 autorise le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Parcelle agricole communale demande d'achat par exploitant

La commune est propriétaire de la parcelle section 6 n°40 sise sur le ban d'Ilftal (Oberdorf) et exploitée par Mme SCHMITT Margrit qui souhaite racheter cette parcelle.

Le loyer annuel est de 14,86 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 10 voix pour, 4 abstentions, des membres présents et représentés, décide, de ne pas vendre cette parcelle section 6 n°40 de 19.04 ares sis sur

le ban d'Ilftal (Oberdorf),

décide de renouveler le bail à Mme SCHMITT Margrit pour une durée de 9 ans à compter de la date d'expiration du bail précédent

charge le maire d'exécuter cette décision,

autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Divers

Concassage par l'entreprise ENCER

M. le Maire informe le conseil que la campagne de concassage par l'entreprise ENCER a été décalée de quelques jours et que la demande de rallongement de la campagne a été refusée. Il s'est rendu plusieurs fois sur place pour constater et rencontrer les riverains.

Echange terrain commune – MEYER Jérôme

L'échange de terrain entre la commune et M. MEYER Jérôme a été acté chez le notaire le lundi 30 novembre 2020.

Permis VIRION Jonathan

Une réunion sur place est prévue avec la Direction des Routes, les services instructeurs et le maire et l'adjoint en charge de l'urbanisme.

Cours de l'école

Le problème de l'eau stagnante après la pluie a été rapportée à l'entreprise EIFFAGE qui trouve les relevés conformes.

Parcelle communale rue de la Ritt

M. BANHOLZER a signalé qu'il ne pouvait plus s'occuper de la partie communale entre sa propriété et la rue de la Ritt.

Parcelle communale impasse du Gersbach

Mme NUSSBAUMER a signalé que des arbres sont à élaguer le long du Gersbach le long de sa propriété. Une visite sur site est nécessaire pour trouver les bornes et déterminer sur quelle propriété se situent ces arbres.

Regard Orange 6 rue de Waldighoffen + boîtier téléphonique 22 rue de Muespach

Le regard Orange sur le trottoir au 6 rue de Waldighoffen a été réparé par Orange.

La vétusté et le problème de non-fermeture du boîtier Orange sur le poteau téléphonique au 22 rue de Muespach a également été signalé à Orange. En attente d'intervention des services.

TECHNIQUE

Convention de groupement de commande pour curage des tabourets-syphons et contrôle poteaux incendie

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau engagera prochainement une consultation en vue de la conclusion de contrats pour le curage des tabourets siphon. Dans une démarche de mutualisation, la CCS a proposé à ses communes membres de constituer, pour celles qui sont intéressées par un tel marché, un groupement de commande. Une convention constitutive du groupement fixe les règles de ce dossier. Le coordonnateur du présent groupement est la Communauté de Communes SUNDGAU qui organise les opérations de



consultation. Chaque membre sera chargé de signer et notifier les marchés le concernant.

Pour rappel, à Steinsoultz, le dernier curage des TS a eu lieu en automne 2019 et le contrôle des PI en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à ce groupement de commandes.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau engagera prochainement une consultation en vue de la conclusion de contrats pour le contrôle quinquennal des poteaux d'incendie. Dans une démarche de mutualisation, la CCS a proposé à ses communes membres de constituer, pour celles qui sont intéressées par un tel marché, un groupement de commande.

Une convention constitutive du groupement fixe les règles de ce dossier.

Le coordonnateur du présent groupement est la Communauté de Communes SUNDGAU qui organise les opérations de consultation.

Chaque membre sera chargé de signer et notifier les marchés le concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la constitution du groupement de commande proposé pour le contrôle quinquennal des poteaux d'incendie, décide de l'adhésion de la commune de Steinsoultz à ce groupement de commandes,

autorise le maire à signer la convention avec la CCS et les collectivités participantes et tout document y afférent.

Divers

Détecteurs CO2 écoles - CCS

Dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, le président de la CCS propose un achat groupé de capteurs de CO2 à installer dans les salles de classe afin d'inciter l'aération des salles de classe. En effet, la concentration de CO2 constitue un potentiel indicateur de celle de la Covid-19 dans l'air. L'idée est que les élèves alertent le professeur lorsque le seuil de 1000 ppm est atteint, pour aérer la pièce. Après discussion, et vu les protocoles mis en place dans les salles de classe et le respect de ces derniers par l'équipe pédagogique, une telle installation ne semble pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à ce groupement de commandes.

Divers travaux

M. MEYER informe le conseil que la commission se réunira le 15 décembre 2020 pour établir les orientations pour 2021. Les premiers points à aborder seront les suivants :

nouveau cimetière et agrandissement du colombarium, différents trottoirs à finaliser (rue de Waldighoffen, rue des chênes, de Metzlerlen, rue Bellevue, ...),

appels d'offres à prévoir pour BP 2021,

travaux à recenser pour journée citoyenne 2021,

îlots centraux rue de Muespach avant intervention du Conseil Départemental sur la RD 463,

réflexion sur le problème récurrent de la vitesse dans la traversée mais également dans les rues annexes,

remplacement du vieux véhicule communal par un véhicule plus adapté aux besoins de l'agent technique,

remédier à l'état très dégradé de la rue des foins.

ANIMATION

Fonctionnement et règlement de la salle communale

Mme KEPPI informe le conseil du projet de nouveau règlement d'occupation de la salle. Mme SCHREIBER présente le nouveau projet de contrat de location.

La commission devra se pencher sur un nouveau règlement de fonctionnement et sur l'étude des tarifs ainsi que sur la problématique des poubelles suite au nouveau mode de gestion des déchets par la CCS.

Tarifs de location de la salle communale

Ce point est reporté.

Conseil des Jeunes

Mme KAUFFMANN informe le conseil qu'étant donné le contexte sanitaire et les précautions qui s'imposent, le conseil des jeunes n'a pas pu effectuer d'activités comme prévu (bricolage de Noël pour la vente, soirée Halloween,...). Ils se sont réunis trois fois : une rencontre de présentation du conseil des jeunes, une réunion pour préparer la vente de Noël et un atelier de préparation pour le cadeau de Noël pour les Aînés. Une couronne de l'Avant, fabriquée par leurs soins, a été envoyée à Lécousse.

Rencontre avec les Présidents des associations

M. le Maire indique qu'il a prévu de rencontrer individuellement les présidents des associations de Steinsoultz pour une prise de contact et faire le point des projets 2021. Il fera également un rappel des obligations notamment en matière de réservation de la salle communale : réservation qui doit impérativement être faite par le président, obligation de transmettre en mairie une attestation d'assurance de l'association.

Mise en place des décorations de Noël dans le village

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant contribué, le samedi 28 novembre 2020 à la mise en place des décorations de Noël dans le village et notamment les membres de l'ancien conseil des jeunes.



INTERCOMMUNALITE

Conseil Local de Santé Mentale

M. le Maire rend compte de la réunion du Conseil Local de Santé Mentale qui s'est tenue le 30 novembre 2020 par visioconférence.

Déchets

M. le Maire rend compte de la réunion de présentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative qui s'est tenue le 26 novembre 2020 à 18h30 en visioconférence.

Energies renouvelables

M. le Maire rend compte de la réunion sur les énergies renouvelables qui s'est tenue en visioconférence.

Plantes invasives

M. le Maire rend compte de la réunion sur les plantes invasives qui s'est tenue en visioconférence.

DIVERS

Activité de la Brigade Verte du 1^{er} au 31 octobre 2020

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} au 31 octobre 2020.

Remerciements

M. le Maire présente au Conseil la carte de remerciement de Mme GROELL Suzanne à la Municipalité pour la visite d'une délégation communale à l'occasion de son 75^{ème} anniversaire.

Vitesse dans le village et stationnement

M. le Maire aborde le sujet de la vitesse dans certaines rues et vitesse jugée excessive par certains riverains.



Mme GLENDEK rapporte les doléances des riverains de la rue de la Ritt quant aux problèmes de vitesse et de stationnements.

M. TLILI souligne le problème du dos d'âne devant l'école: les automobilistes roulent en partie sur les trottoirs pour amortir le passage de leur véhicule.

Mme KEPPI pointe le problème des stationnements sur trottoirs rue de Jettingen alors que les personnes ont une grande cour et un double garage.

M. BERTHIOT signale également le stationnement longue durée de véhicules sur le parking public de la salle et du chalet.

Etat civil

M. le Maire informe le Conseil qu'un mariage civil aura lieu le samedi 5 décembre 2020 à 11 heures et ceci dans le respect des gestes barrières.

Appels aux Aînés – COVID

Comme lors du 1^{er} confinement, la municipalité a appelé les Aînés du village pour prendre de leurs nouvelles et leurs proposer de l'aide aux courses, ou autre. Les appels reprendront vers le 15 décembre 2020.

Des indices rouges (gant, salopette, bonnet, chaussette) nous ont guidés dans notre recherche du pot de cire de lune du Père Noël. Mathis a finalement trouvé un grand sac du Père Noël dans un tiroir-frigo de la salle de jeux. Il y avait dedans des livres (offerts par la Municipalité) et des nouveaux jeux pour la classe. Marie-Noëlle nous a lu la vraie histoire du Père Noël.



« Le bonheur n'est pas d'avoir tout ce que l'on désire mais d'apprécier ce que l'on a. »

Paulo Coelho

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2021

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents 14 - Procuration : 1
Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

Logements communaux : révisions des participations aux frais d'énergie, de fluides et autres charges

M. le Maire informe le conseil que les délibérations relatives à la participation aux charges des logements datent de 2001 et 2002.

Pour le logement communal du complexe communal, équipé de dispositifs de mesure des énergies et fluides consommés, la participation est calculée selon les consommations réelles. Pour les logements situés au-dessus de l'école primaire, de tels dispositifs n'existant pas, des forfaits avaient été mis en place en 2001 et 2002. Ces montants n'ayant jamais été revus depuis ces dates, il est proposé de les réviser en tenant compte notamment du prix du fioul.

Par ailleurs, pour aucun des logements, ne sont pris en compte les frais fixes d'entretien des installations de chauffage (entretien chaudières, ramonage et adoucisseur).

M. le Maire propose que la commission "Administration" se penche sur la question afin de revoir ces calculs pour le vote du budget.

Transfert compétence gaz au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin



M. le Maire informe le conseil de la demande de transfert de compétence gaz de la commune au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, auquel adhère la commune, s'est doté en 2000 d'une compétence dans le domaine du gaz, compétence réaffirmée dans le cadre de la modification des statuts approuvée par le Comité Syndical en date du 24 juin 2019 et par arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019.

La commune de Steinsoultz pourrait opportunément transférer au Syndicat les compétences précisées à l'article 3-2 des statuts, à savoir :

Représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées ;

Passation, avec les entreprises délégataires, de tous les cas relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et de gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie ;

Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution de gaz dans le cadre des lois et des règlements en vigueur ;

Encaissement et centralisation, avec emploi direct dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes, subventions, participations et redevances dues, en vertu des cahiers de charges de concessions ou de conventions en vigueur. D'une façon générale, perception de toute redevance de la part du concessionnaire ;

Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire.

Conformément à l'article 4 des statuts, une compétence à caractère optionnel peut être transférée au Syndicat par une commune ou une communauté membre au moment de l'extension de ses compétences ou au cours de son existence. Dans ce dernier cas, le transfert prend effet le premier jour du mois qui suit la date où la délibération du conseil municipal est devenue exécutoire.

La délibération portant transfert d'une compétence optionnelle est notifiée au président du Syndicat. Celui-ci informe les communes et communautés membres.

Le transfert d'une compétence optionnelle n'entraîne aucune modification de la répartition des sièges et voix du Comité Syndical. Les modalités de transfert, notamment financières, non prévues aux présents statuts, sont fixés par le Conseil Syndical.

En conséquence, le Maire propose au Conseil de transférer au Syndicat la compétence optionnelle prévue à l'article 3-3 des Statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin la compétence optionnelle en matière de gaz telle qu'énoncée à l'article 3-2 des Statuts,

charge le maire d'exécuter cette décision, autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Convention de répartition de charge et d'entretien des routes départementales (CaE/commune)

Dans le cadre de la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération, le Conseil Départemental avait proposé en 2017, la mise en place d'une convention fixant les modalités pratiques. Cette convention n'ayant pas été conclue jusqu'à présent, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) souhaite que cette convention soit actée par la commune afin d'officialiser ce qui se pratique depuis 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette convention,

charge le maire d'exécuter cette décision, autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

CIADE avenant au contrat : protection fonctionnelle des élus et des agents communaux

M. le Maire informe le conseil que la CIADE assureur de la commune, suite à la nouvelle réglementation, a proposé un avenant au contrat d'assurance. Cet avenant ajoute à la protection juridique de la commune, la protection fonctionnelle du maire, des adjoints, des conseillers municipaux ainsi que des agents territoriaux.

Personnel communal

M. le Maire informe le conseil de la demande de M. BOURDIN de modifier son temps de travail, très rapidement selon la volonté de M. BOURDIN. Il est proposé d'étudier cette demande en commissions Administration-Technique.

Copieurs mairie et écoles

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de changer les copieurs de la mairie et des écoles. Ces équipements datant de 2011, il devient urgent de procéder à leur remplacement. Il propose que la commission Administration étudie les différentes propositions financières pour qu'une décision puisse être prise lors du vote du budget.

Il est proposé d'étudier la mise en place d'un copieur noir et blanc reconditionné pour la maternelle et un reconditionné ou neuf couleur unique pour mairie-école élémentaire. Différentes offres seront demandées pour comparaison.

Participation aux travaux de rénovation du foyer paroissial de Waldighoffen

M. le Maire informe le conseil de la sollicitation du conseil de fabrique de Waldighoffen pour une participation de la commune aux travaux de rénovation du foyer paroissial de Waldighoffen dans lequel les enfants et jeunes de la commune sont amenés à évoluer.



Il est précisé que ce foyer est aussi loué pour des apéritifs de mariage ou enterrement, repas des anciens de Waldighoffen, il n'a pas vocation unique pour des actions paroissiales dans le cadre de préparation aux communions, catéchisme,...

Des demandes de participation aux différents conseils de fabrique ont également été faites et le conseil de fabrique de Steinsoultz statuera lors de sa prochaine assemblée.

Une proposition de participation symbolique de 100 ou 200 € pourra être envisagée en accord avec les autres communes de la communauté de paroisses.

Correspondant Défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne M. BLIND comme correspondant défense, charge le maire d'exécuter cette décision, autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Rentrée 2021-2022

M. le Maire rend compte de l'entretien avec M. BLUMÉ - inspecteur de l'académie à Altkirch. Au vu des effectifs prévisionnels des écoles, la commune risque une fermeture de classe à la rentrée 2021-2022.

Il n'y aurait plus que 2 classes (répartition de tous les niveaux sur 2 classes) et le départ de l'enseignant ayant le plus d'ancienneté.

Rendez-vous pris avec la rectrice, M. le Maire et Mme GLENDEK pour défendre le dossier vu les projets d'urbanisme en cours d'études.

Un rapprochement avec la commune de Muespach pourrait être envisagée précision faite toutefois qu'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) maternelle existe avec Muespach-le-Ht et Knoeringue. La vétusté des locaux de la maternelle de Muespach incite l'équipe municipale à chercher des solutions.

M. le Maire informe le conseil que suite à l'événement tragique survenu en janvier dernier, une psychologue et deux accompagnantes sont intervenues, en maternelle, le lundi matin en soutien aux enfants et à l'équipe pédagogique. Les parents ont été informés de la nouvelle à la sortie de l'école maternelle à 11h30 par M. le Maire et Mme GLENDEK. Il aurait

été souhaitable que la même procédure par rapport aux parents du primaire soit mise en place. M. le Maire présente ses excuses aux parents des élèves de l'école élémentaire.

Commission de contrôle des listes électorales

Lors du dernier conseil, le conseil avait proposé Mme KEPPI comme membre titulaire et Mme NUSSBAUMER comme membre suppléant. Il n'est pas possible au maire ou à un adjoint d'être membre de cette commission. Sont désignées Mme NUSSBAUMER Eliane membre titulaire et Mme SCHREIBER comme membre suppléant.

Pour rappel, la commission de contrôle des listes électorales est composée de 3 membres titulaires: un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition du maire et d'un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Logement

M. le Maire rend compte du rendez-vous avec Maître PUJOL quant au dossier du logement au-dessus de l'école maternelle qui est, à la base, un logement de fonction qui n'est pas régi par la même réglementation qu'un simple logement. Une relance pour une sortie à l'amiable des locataires actuels va être engagée. Si celle-ci aboutit, le dossier sera clos, sinon il faudra entamer les procédures usuelles dans de telles situations.

Terre des Hommes

L'opération « un lapin de Pâques solidaire pour chaque écolier » est reconduite à l'unanimité.



Bus du périscolaire et parking devant l'école élémentaire

Mme SCHREIBER rapporte la dangerosité du stationnement du grand bus du périscolaire. En attendant de charger les écoliers, il bloque complètement la voie descendante de la rue de Jettingen. Ceci occasionne des énervements des conducteurs des véhicules à l'arrêt derrière lui, conducteurs qui pour certains entreprennent des dépassements inconsidérés alors que les enfants traversent pour monter dans le bus.

M. le Maire va rappeler la CCS pour refaire le point et le trouver une solution sécurisée et sans trop de complications.

Il est aussi signalé que l'absence de marquage du parking devant l'école est problématique étant donné que certains conducteurs se garent de travers et occupent 2 voire 3 places.

M. MEYER rappelle que, lors de l'étude de sécurité réalisée avant les travaux d'aménagement du centre village, la Direction Routière avait imposé uniquement un stationnement minute en parallèle à la RD 16-1 (rue de Jettingen) afin d'éviter toute manœuvre de marche arrière sur la départementale. De ce fait, et pour des raisons de sécurité, il n'y a que 3 au plus 4 places de parking devant l'école et pas de marquage pour un stationnement perpendiculaire à la RD.

Souvent, les voitures ainsi stationnées (perpendiculairement à la rue de Jettingen) empiètent sur la bande piétonne matérialisée devant le bâtiment de l'école élémentaire. De ce fait, la sécurité des enfants est en jeu étant donné que d'un côté les voitures débordent sur la voie piétonne et de l'autre côté le bus du périscolaire bloque une voie de circulation. Ce sujet sera étudié en commission technique.

Il reste à compter et à solliciter le civisme des parents.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
22/12/2020	DP	STOLZ Josiane	Division parcellaire	Rue des vergers Section 1 n°226
30/12/2020	CU	SCP KOENIG et BAEUMLIN	Vente maison	24 rue de Muespach Section 2 n°449/112
05/01/2021	DP	FLAGNER Brigitte et Nicolas	Piscine et mise en place d'une toiture et d'un mur	Rue des sapins Section 2 n°17+18
06/01/2021	DP	WINTENBERGER Georges	Abri à bois	44 Rue de Jettingen Section 1 n°171
13/01/2021	DP	WINTENBERGER Georges	Pergolas	44 Rue de Jettingen Section 1 n°171
19/01/2021	CUa	VEP	Cu d'information	Rue de Roppentzwiller Section 3 n°9
01/02/2021	CUb	STOLZ Josiane	CU d'observation	Rue des vergers Section 1 n°226

Éclairage public nocturne dans la commune

M. le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de couper, à l'instar d'autres communes, totalement l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin. Une période probatoire de 6 mois entre juillet et décembre pourrait être envisagée.

Il cite l'exemple de la commune d'Aspach qui a divisé par trois sa consommation d'électricité en 6 mois et qui a constaté que la vitesse des véhicules circulant dans l'agglomération a diminué.

En réponse à l'inquiétude exprimée par M. BLIND, il précise qu'après échanges avec le maire d'Aspach mais également avec celui de Lécouste, les cambriolages n'ont pas augmenté avec l'extinction de l'éclairage public la nuit, d'autant plus que statistiquement, la plupart des cambriolages ont lieu en journée.

M. MEYER se charge de procéder à l'étude des possibilités techniques pour mettre en pratique cette procédure.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'organiser un sondage auprès de la population quant à la possibilité de couper l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin sur une période test de 6 mois,

décide de lancer une étude de faisabilité technique d'une telle opération,

charge le maire et le 1er adjoint de procéder à cette étude autorise le maire à signer toute pièce afférente à cette décision.

Divers

Rue du moulin

M. le Maire informe le conseil du projet d'aménagement du bout de la rue du moulin.

Deux sociétés sont déjà venues présenter leur projet en mairie. Une troisième entreprise est là pour présenter sa méthode de travail.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est important que la commune ait, avec l'accord des propriétaires, la maîtrise de la valeur foncière mais aussi financière. L'argumentaire communal doit permettre aux propriétaires de comprendre l'intérêt général. En effet, la commune, afin de conserver la dynamique actuelle doit développer l'offre urbanistique pour

attirer des familles avec prioritairement des enfants afin de conserver ses classes.

M. MEYER pose la question si une étude de marché a été faite sur le secteur. Un plan d'actions foncières a été fait sur le secteur, ce qui permet de connaître la demande et les prix d'entrée et sortie des terrains.

M. BLIND est sceptique quant aux possibilités offertes aux jeunes couples avec de bas salaires de pouvoir construire dans le contexte actuel.

La prochaine étape consistera pour le conseil à lancer un appel à projets auprès des différents prestataires déjà rencontrés afin de pouvoir se faire une idée plus précise de la tournure à donner à ce projet.

M. le Maire précise qu'il ne prendra pas part au choix du cabinet étant donné qu'il connaît le dernier intervenant.

Il a également rapporté la prospection d'un couple en début de réflexion pour la réalisation d'un écoquartier. Le principe est intéressant avec la construction d'un bâtiment en commun, des jardins en communs, ... sous la forme d'une SCI avec les différents adhérents. Gros inconvénient de ce projet : lors du départ d'un ou plusieurs adhérents, les autres membres de la SCI sont dans l'obligation de racheter les parts.

Source et zone de captage

M. le Maire rend compte de la réunion avec la CCS quant à la suite de ce dossier et notamment pour une réouverture rapide de cette source importante de par son débit.

La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) des années 1970 avait instauré des contraintes agricoles par rapport aux terrains aux alentours. Pour protéger la zone de captage de cette source (périmètre bien défini dans la DUP), plusieurs exploitants propriétaires doivent vendre les terrains concernés à la CCS. Malheureusement certains agriculteurs ne sont pas d'accord de vendre. La priorité serait de pouvoir procéder à la clôture du périmètre de protection immédiat (PPI) afin de respecter à minima la réglementation.

Si cette première opération n'est pas possible, et si la CCS ne trouve pas d'accord avec les agriculteurs concernés, celle-ci devra avoir recours à une nouvelle DUP, avec décision finale du préfet, et qui sera beaucoup plus stricte au niveau réglementation que celle actuellement en cours. Ce qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble des pratiques agricoles du périmètre de protection éloigné de la source et notamment obligation d'une pratique exclusivement d'agriculture biologique.

Face à l'évolution que risque de prendre ce dossier, il paraît indispensable et nécessaire de trouver un accord à l'amiable

entre la CCS, les agriculteurs et l'objectif de réouverture de la source au plus vite, afin d'aller dans le sens de la DUP en cours.

Fontaine

Après vérification et recherche sur site, il a été constaté qu'un raccordement est possible sur la vidange du réservoir pour l'arrosage estival. Ceci permettrait de réaliser des économies au niveau de la facture d'eau.

TECHNIQUE

Bâtiments communaux : divers travaux

Ecole primaire

M. le Maire rend compte de la rénovation de l'habillage de la cheminée de l'école primaire.

Gouttières salle communale et église

Un devis est en cours quant à la réparation des gouttières de la salle communale et de l'église.

Rénovation des bâtiments communaux

Des premiers contacts ont été pris pour faire un point sur la rénovation des bâtiments communaux avec des possibilités d'aides financières. Des pistes sont à explorer : installations de sonde pour réguler les températures des pièces, l'installation du chauffage de la salle communale doit être revue.

Il est signalé que les poutres de la toiture école primaire sont à vérifier.

Parvis des écoliers : écoulements de l'eau pluviale

Le parvis des écoliers ne donnant toujours pas satisfaction quant à l'écoulement de l'eau de pluie, la société EIFFAGE a été relancée ainsi que le maître d'œuvre afin d'apporter enfin une solution acceptable en termes de finition et de sécurité.

Rue de Jettingen

M. le Maire informe le conseil qu'il est sans nouvelle des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable prévus par la CCS et ceci malgré plusieurs demandes de rendez-vous avec la directrice du Pôle Eau potable depuis la fin de l'année dernière.

Arbres impasse du Gersbach

Afin de couper les deux saules qui penchent dangereusement impasse du Gersbach, l'entreprise Messinger, spécialisée dans de telles interventions, va intervenir rapidement afin d'écarter tout risque. Le bois sera récupéré par le propriétaire voisin.

Feu d'arbres

M. MEYER indique qu'au niveau du nouveau cimetière, un feu d'arbres s'est déclaré le 7 janvier 2021. Intervention des pompiers et des gendarmes pour enquête.



Nouveau cimetière

Un affaissement de certaines tombes est constaté au nouveau cimetière. A voir avec les titulaires des concessions.

ANIMATION

Salle communale

Mme KEPPI informe le conseil du projet de changement de clés d'accès à la salle communale.

La mise sur le site du calendrier d'occupation de la salle est en cours.

Le travail sur le nouveau règlement d'utilisation de la salle communal, sur les tarifs de location est également en cours. En ce qui concerne la prise en charge des déchets produits lors de la location de la salle, la tendance serait de demander aux utilisateurs de les évacuer par leurs propres moyens.

INTERCOMMUNALITE

Déchets

M. le Maire rend compte de la réunion de présentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative qui s'est tenue en visioconférence.



Economie d'énergie

M. le Maire rend compte des deux réunions sur les énergies renouvelables qui se sont tenues en visioconférence. Point important à retenir : lors de la migration vers le led, le Full led est à privilégier pour l'éclairage public.

Un représentant pour intégrer le comité de pilotage sur plantes invasives dans le Sundgau est recherché. Cette année, une journée de travail d'élimination de ces plantes est prévue sur Biederthal en liaison avec la commune suisse voisine.

Il est rappelé qu'un référent vergers est toujours recherché sur Steinsoultz. La mission de ce villageois consiste à recenser les vergers et à être en lien avec les services de la CCS dans le cadre du projet « Objectifs vergers ».

Mobilité

M. le Maire rend compte de la réunion sur la mobilité. Il présente le schéma de piste cyclable pour faire ses courses ou aller au travail concernant Steinsoultz.

DIVERS

Neige

Pendant la période de neige du mois de janvier dernier, les accès aux forêts ont été fermés pendant plusieurs jours pour éviter tout accident.

Réunion avec la municipalité de Muespach

M. le Maire informe les conseillers qu'un premier échange intéressant a eu lieu avec la municipalité de Muespach. Lors de cette première prise de contact divers points ont été abordés : écoles, mutualisation de matériel technique,...

Activité de la Brigade Verte du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} novembre au 31 décembre 2020.

Remerciements des Aînés

M. le Maire présente au Conseil les remerciements de nombreux Aînés pour les gourmands présents de Noël qui leur ont été portés dans le respect des règles sanitaires.

Aînés et vaccination COVID

Afin de soutenir les Aînés, il est proposé un accompagnement pour le déplacement vers le centre de vaccination pour ceux qui en auraient besoin.

Défibrillateur

Le défibrillateur en place au niveau du dépôt-atelier de la salle, présente un capot légèrement défectueux -sans porter préjudice au bon fonctionnement de l'appareil- et un devis a été présenté par la société de maintenance.

Remerciements des associations à buts non lucratifs

Les associations Croix-Rouge Française unité locale d'Altkirch, APALIB' de Mulhouse et Terre des Hommes Alsace remercient le conseil pour l'attribution de subventions en 2020.

SDIS

M. le Maire informe le conseil que la contribution de la CCS au SDIS pour la commune de Steinsoultz est de 15 338.28 € pour l'année 2021.

Formation des élus

Mme SCHREIBER fait un excellent retour quant à la formation qu'elle a suivi avec l'AMHR. Elle encourage les conseillers à faire ces formations proposées (informations relayées régulièrement par Mme GLENDEK) qui sont de très bonnes qualités et qui rentrent dans le cadre des 20 heures de formations annuelles proposées à tout élu.

Panneaux indicateurs et ralentisseurs dans les rues

M. BLIND demande s'il est possible d'installer des panneaux indicateurs de vitesse dans les rues ainsi que des ralentisseurs.

La demande sera étudiée par la commission technique qui se réunira prochainement.

Rue du chemin de fer

Les travaux effectués pour l'extension du réseau de télécommunication ont été bâclés, le revêtement a été très mal fait. Le dossier est en cours et les contacts sont pris afin que l'entreprise effectue les corrections.

Article dans la presse

Suite à l'article paru dans la presse concernant la propriété de M. KREUTTER Pierre, M. le Maire précise qu'il n'avait pas donné suite à la demande de la journaliste qui avait souhaité un entretien téléphonique. Le ton de cette dernière n'est pas en adéquation avec un article constructif pour la suite de ce dossier. Il s'agit d'aider et non pas d'aggraver une situation.

Il précise qu'il a des échanges réguliers avec M. KREUTTER qui fait des efforts pour dégager la voie publique (trottoirs dégagés, branches coupées, arbres taillés, ...). Il ne souhaite pas donner suite à cet article qui n'aura pas forcément de retombées positives.

Un rendez-vous sera demandé à la nouvelle sous-préfète afin de faire un point sur ce dossier.

M. le Maire explique que le choix de la réunion du conseil le samedi matin est consécutif au couvre-feu à 18 heures et à l'obligation de caractère public de la réunion du conseil

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents 14 - Procuration : 1
Secrétaire de séance : Mme SIMON Sabine

ADMINISTRATION GENERALE

Budget Primitif 2021

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer ces subventions :

ASSOCIATIONS	Euros
APA	100
Les Amis de Luppach	100
Mieux Vivre à Saint Morand	100
Comité dép. Prévention Routière	80
Terre des Hommes d'Alsace	175
Société Amis de la Bibliothèque	60
Union Française Bucco-dentaire	80
Association les Amis Retraités	1 000
SEPIA	100
Croix Rouge Française	100
TOTAL	1 895

Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le maintien des taux 2020 et d'intégrer le taux de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties telle que transcrit dans le tableau ci-après :

TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2020 Euros	TAUX	PRODUITS Euros
Taxe foncière bâti	637 300	27.94	178 062
Taxe foncière non bâti	20 300	65.75	13 347
			Total : 191 409

Budget primitif 2021

Compte de gestion 2020

M. le Maire présente au Conseil le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par Mme VANACKER, Receveur Municipal, et fait constater les identités de valeurs avec les résultats du compte administratif 2020 établi par le Maire et approuvé par délibération au cours de cette même séance.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2020	373 862.13 €	Dépenses 2020	171 920.80 €
Recettes 2020	552 671.15 €	Recettes 2020	187 122.68 €
Résultat 2020	178 809.02 €	Résultat 2020	15 201.88 €
Résultat de clôture 2019	144 420.56 €	Résultat de clôture 2019	22 334.69 €
Résultat de clôture 2020	323 229.58 €	Résultat de clôture 2019	37 536.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020, et constate que les écritures du compte de gestion sont identiques au compte administratif.

Approbation du compte administratif 2020

M. le Maire confie la présidence de la réunion à M. MEYER Jérôme, 1^{er} Adjoint, puis quitte la salle durant la délibération et le vote concernant le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (hors présence de M. le Maire),

- approuve le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. STALLINI Stéphane, Maire

Fonctionnement	Euros	Investissement	Euros
Dépenses 2020	373 862.13 €	Dépenses 2020	171 920.80 €
Recettes 2020	552 671.15 €	Recettes 2020	187 122.68 €
Résultat 2020	178 809.02 €	Résultat 2020	15 201.88 €
Résultat de clôture 2019	144 420.56 €	Résultat de clôture 2019	22 334.69 €
Résultat global de fonctionnement	323 229.58 €	Solde d'exécution 2020	37 536.57 €

Le résultat de l'exercice 2020 étant de + 360 766.15 €.

- approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2020 comme suit :
 - ° à l'article R002 : 323 229.58 €
 - ° à l'article R001 : 37 536.57 €

Budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2020 selon la balance générale ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	842 000
Dépenses d'investissement	610 000
Total	1 452 000
Recettes de fonctionnement	842 000
Recettes d'investissement	610 000
Total	1 452 000

Personnel communal

Dans le cadre de la demande de réduction du temps de travail de M. BOURDIN Pascal, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet afin de permettre un cumul d'emploi.

Une réflexion quant à une nouvelle organisation de travail du personnel technique est en cours.

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 minutes (soit 17.5/35^{èmes}), compte tenu 15 avril 2021 suite à la demande de l'agent de réduire son temps de travail ; Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : À compter du 15 avril 2021, un emploi permanent d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service 17 heures 30 minutes (soit 17.5/35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait :

- que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation ;
- qu'il s'agit d'un emploi permanent d'une commune de moins de 1 000 habitants ;

La nature des fonctions : agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie et de sa propreté et toutes les missions afférentes à un tel poste.

Le niveau de recrutement : formation technique polyvalente.

Le niveau de rémunération sera basé sur la grille des adjoints techniques.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.



Illiwap application d'alertes et d'information aux citoyens

M. le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes de Sundgau s'est dotée d'un nouveau système de communication : illiwap, l'application d'alertes et d'information aux citoyens.



Cette solution permet de communiquer en instantané avec les citoyens depuis une interface simple d'utilisation, intuitive et complète. Grâce à la Communauté de Communes toutes les communes membres peuvent bénéficier de la version illiwap Premiers pas (version de base) gratuitement.

Si l'on souhaite bénéficier de la version illiwap Premium ou de la version illiwap Sur-mesure c'est possible aussi, dans ce cas, le surplus sera alors à charge de l'utilisateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la version de base gratuite.

Conseil de Fabrique

M. le Maire informe le conseil municipal que la Présidente du conseil de fabrique a été informée que la commune ne prendra plus en charge par la commune les frais de chauffage de l'église.

Trésor Public

M. le Maire informe le conseil qu'une entrevue s'est tenue en mairie (dans le respect des gestes barrières) avec M. MARGRAFF receveur référent. Ce dernier a présenté le principe de la suppression de la taxe d'habitation et du mécanisme de transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie vers les communes. De ce fait le taux départemental pour la taxe foncière bâtie s'additionne à celui de la commune.

Foyer de Waldighoffen

Dans le cadre de la demande de participation à la rénovation du foyer, une réunion avec les maires concernés par la communauté de paroisses a eu lieu. Ce dossier est en attente du positionnement des différents conseils de fabrique qui ne se sont pas encore tous réunis.

Ecoles et avenir

M. le Maire informe le conseil qu'il a refusé une dérogation scolaire mais que celle-ci a été acceptée par la commune de Muespach (commune d'accueil).

M. le Maire informe le conseil qu'une famille opte pour l'instruction à domicile pour son enfant qui devrait intégrer la section des petits à la rentrée scolaire 2021.

Mme GLENDEK fait le compte rendu de la rencontre, à Colmar, avec M. l'adjoint de Mme MAIRE directrice académique de l'Education Nationale du Haut-Rhin, et M. le Maire.

Le maintien des 3 classes à Steinsoultz a été acté pour la rentrée 2021-2022 mais l'interrogation est grande pour l'année prochaine. L'objectif de l'Académie est de fermer afin de regrouper les enfants de plusieurs communes sur un même site.

MAM

Mme GLENDEK présente le projet de Maison d'Assistants Maternels. Une MAM autorise l'association de 2 à 4 assistants maternels et d'accueillir des enfants en dehors de leur domicile. Les parents continuant à être les employeurs directs d'un.e assistant.e maternel.le.

Le conseil manifeste son intérêt pour un tel projet qui ne pourrait qu'apporter un plus pour les jeunes parents qui projettent de s'installer à Steinsoultz.

La mise en place d'une telle activité nécessite l'utilisation soit d'un logement, soit d'une maison afin d'y installer des pièces de vie, chambres, une salle de bain, des toilettes pour enfants et une cuisine.

La commune est sollicitée pour un éventuel local et une aide sous une forme ou une autre. Le conseil propose le chalet et suggère de voir quels sont les travaux qui seraient à effectuer pour rendre ce lieu compatible pour cette activité.

Une réflexion sera menée pour affiner le projet et les besoins ainsi que les aides possibles de la commune.

M. MEYER soulève la question de l'assainissement du chalet. La question sera posée à la CCS.

Association foncière

M. le Maire rend compte de la réunion de l'association foncière à laquelle il a assisté. Séance principalement budgétaire. Il a également fait part de la problématique de la source à l'ensemble des membres présents.

Réunion avec Madame la Sous-préfète

Une rencontre avec Mme la Sous-préfète est prévue le 15 avril 2021.

Seront abordés les sujets suivants : M. KREUTTER Pierre, M. JERMANN Bernard, le karting et la réouverture de la source.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
22/03/2021	DP	BOURDIN Pascal	Clôture muret Réalisation d'un accès à l'entrée avec couverture	4a rue des vergers Section 7 n°108-109
22/03/2021	DP	HIRSCHLER Jean-Luc	Réfection et isolation toiture maison	8 rue du moulin Section 1 n°144
26/03/2021	DP	WEIGAND Christian	Piscine semi-enterrée	20 rue de Muespach Section 2 n°310
09/02/2021	CUa	PIPE Ian	Vente maison	8 rue du chemin de fer Section 7 n°100/111
25/02/2021	Cua	SCP TRESCH	Vente maison	8 rue de Waldighoffen Section 2 n°172
26/03/2021	Cua	Notaire PICHELIN	Vente terrain constructible	Rue de Muespach Section 8 n°372 à 375
26/03/2021	Cua	STOLZ Josiane	Terrain	Rue des vergers Section 7 n°98

Convention ADS avenant

M. le Maire présente la demande du Pays du Sundgau quant à l'évolution du service Instruction des Droits du Sol depuis sa création il y a 6 ans (juin 2015).

Face à l'augmentation du nombre de dossiers à instruire, l'équipe a été renforcée et une augmentation de 10% de la tarification a été votée par le Conseil Syndical du Pays du Sundgau. Il est proposé de valider cette augmentation par un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet avenant faisant évoluer la tarification de l'instruction des demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022.

PLUi secteur III et Gersbach

M. BRAND présente la demande de la CCS quant à différents points à valider en conseil afin d'envisager la suite du PLUi secteur III et Gersbach.

La poursuite du PLUi est validée par l'ensemble des communes concernées et présentes à la réunion.

Au nom des communes de Jettingen, Berentzwiller, Franken et Knoeringue M. COLIN a exposé, avec un historique, les problèmes liés au karting sis sur Steinsoultz. Il a demandé à ce que dans le PLUi plus aucune extension, ni modification du karting ne soit possible et qu'aucune reconstruction ne soit autorisée en cas incendie. Il signale également qu'il n'existe aucune aire de stationnement pour camping-cars alors qu'il y a des tels véhicules.

En ce qui concerne l'approbation du PLUi, la validation par les 2/3 des communes suffit pour approuver le projet.

Des mesures environnementales seront rajoutées au projet actuel.

Le projet devrait être approuvé dans les 6 mois avec un arrêt durant l'été 2021 et une consultation des personnes publiques associées en février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide les projections démographiques ont été mises à jour en tenant compte des dernières statistiques INSEE disponibles. La CCS a maintenu le pourcentage de croissance décidé initialement pour votre commune et nous l'avons appliqué à partir de la donnée INSEE 2017, cet avenant faisant évoluer la tarification de l'instruction des demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021,

- valide l'objectif démographique est désormais de passer de 769 habitants en 2017 à 890 habitants en 2036, soit une production nécessaire de 84 nouveaux logements,

- valide les scénarii de développement urbain de la commune de Steinsoultz (extraits du PADD du PLUi) correspondant au projet de zonage du PLUi arrêté,

- valide la suppression du secteur Nh de Steinsoultz. A savoir que des secteurs Nh ont été définis pour permettre l'extension des habitations isolées et leurs annexes, dans la limite de 40m², à condition que ces habitations aient été régulièrement édifiées. Outre le caractère pas nécessairement exhaustif de ces secteurs Nh, le code de l'urbanisme autorise de fait l'extension et les annexes aux habitations isolées au sein des zones naturelles ou agricoles et régulièrement édifiées. Ces secteurs Nh n'ont donc plus d'utilité et peuvent être supprimés.

Eclairage public nocturne dans la commune

M. le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de couper l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin à l'instar d'autres communes sundgauviennes.

Des devis seront demandés pour la mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement ainsi que pour la rénovation des lampadaires existants.

Rue de Roppentzwiller : éclairage public et eaux pluviales

M. le Maire rappelle au conseil que le haut de la rue de Roppentzwiller est dépourvu d'éclairage public.

L'extension du réseau d'éclairage public étant inscrit dans le budget, des devis pourront être demandé.

M. MULLER Thomas riverain de la rue de Roppentzwiller a également signalé qu'en cas de pluies importantes, l'eau dévale la rue et rentre chez lui. Pour résoudre ce ruissellement il est possible soit d'installer une grille en travers de la rue, soit dévier l'eau de manière à la mener vers l'avaloir existant.

Rue du moulin : projet aménagement

M. le Maire rend compte de la rencontre avec les propriétaires des terrains concernés par le projet urbain de la rue du moulin.

Emplacement réservé PLUi sur parcelle section 1 parcelle n°124

La parcelle est en vente depuis un certain et des acheteurs sont vivement intéressés depuis peu.

Dans le projet du PLUi, la commune a inscrit un emplacement réservé de 3 ares sur les 11 de la parcelle, en vue de créer un parking pour l'école.

La commission Technique a étudié la question et propose de réduire la surface de cet emplacement réservé. L'idée étant de réaliser une bande suffisamment large pour permettre le stationnement (parallèlement à la RD) de 3 véhicules ou d'un bus (largeur de 4 m)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à l'inscription de cet emplacement réservé sur la parcelle section 1 n°124 telle que définie

et de maintenir l'inscription d'un emplacement réservé sur la parcelle section 1 n°124 dont la surface sera définie avec les services compétents

Affaire JERMANN

Une entrevue s'est tenue, le 30 mars 2021 en mairie, entre M. le Maire, M. BRAND et M. JERMANN Bernard accompagné de sa conjointe. Ce dernier avait sollicité ce rendez-vous pour porter à la connaissance de la municipalité du contenu de l'ordonnance pénale le condamnant à la démolition de toutes les constructions illégales suite à la plainte déposée par la commune en décembre 2019. M. JERMANN demande à ce que la plainte soit retirée. Renseignement pris auprès du greffe de Mulhouse, la commune ne peut retirer la plainte étant donné que le jugement a déjà été prononcé.

Places de stationnements mairie-école

M. le Maire informe le conseil que le stationnement de la mairie sera réorganisé et que le 3^{ème} garage sera utilisé par la commune.

TECHNIQUE

Bâtiments communaux : divers travaux

Une étude pour améliorer le fonctionnement du chauffage de la salle est en cours.

Des travaux ont été effectués au niveau de la fontaine près de l'atelier communal afin de récupérer le trop-plein de l'ancienne source.

D'autres travaux seront encore prévus afin de redonner vie, si possible, à toutes nos fontaines.

Parvis des écoliers : écoulements de l'eau pluviale

Le problème n'est toujours pas résolu. Un rendez-vous avec l'entreprise a été demandé depuis fort longtemps.

Déneigement hivernal

M. le Maire propose, qu'en période d'intempérie et de neige, soit mis en place une rotation entre élus pour éviter à l'agent communal de faire des heures importantes pour le déneigement.



Poubelles dans la commune

Cimetière

Au cimetière seront mis en place 2 bacs : 1 pour tout ce qui est emballage/plastique et 1 pour les déchets verts. Il est demandé aux usagers de faire attention au tri et de ne pas jeter n'importe quoi dans ces conteneurs qui ne sont pas des bacs d'ordures ménagères.

Ecole et plateau sportif

La poubelle fixée à la mairie vers le parvis des enfants sera supprimée.

Sous le préau de l'école : 1 bac pour les emballages + 1 bac pour les biodéchets.

Plateau sportif : 1 poubelle pour le tri.

Terrain de foot et abribus

Au terrain de foot, 1 bac pour les emballages.

M. TLILL signale qu'il y a des dépôts sauvages à enlever.

La poubelle de l'abri bus reste en place.

ANIMATION

Salle communale

Actuellement les animations prévues sont annulées.

Pour la campagne 2021 de quête pour la lutte contre le cancer, Mme KEPPI informe le conseil des dates suivantes :

- du 15 au 21 mars journée nationale contre le cancer
- la quête annuelle à domicile se tiendra entre le 12 avril et le 15 septembre. Pour Steinsoultz, Mme KEPPI propose vers mi-juin et accueille tous les volontaires pour cette opération qui se tiendra dans le respect gestes barrières.

INTERCOMMUNALITE

Comptes rendus des diverses réunions

M. le Maire rend compte de la réunion budgétaire de la CCS qui s'est tenue le 1^{er} avril 2021.

Modification des statuts de la Communauté de Communes : transfert de la compétence relative à l'organisation de la mobilité Energies renouvelables

M. le Maire expose que la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « loi LOM » vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes sous réserve qu'elles délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021. A défaut, cette compétence sera exercée par la Région sur le territoire de la communauté concernée au 1^{er} juillet 2021.

C'est dans ce contexte que le Conseil communautaire, par délibération du 25 février dernier, a décidé le transfert de la compétence suivante :

« Organisation de la mobilité »

Le transfert de cette compétence concerne l'organisation des services de transport à la demande, de mobilités actives, de voiture partagée, de mobilité solidaire, de transport scolaire et de transport régulier.

La compétence mobilité est une compétence unique et donc non sécable mais elle peut s'exercer à la carte. Toutefois, l'article L.3111-5 du code des transports prévoit que la communauté de communes qui prend la compétence d'AOM n'est substituée à la Région dans l'exécution des services de transports publics et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial que si elle en fait expressément la demande. La délibération du Conseil communautaire du 25 février dernier n'a pas demandé l'exercice de ces compétences.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 25 février 2021 portant modification des statuts communautaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer à la Communauté de Communes la compétence suivante : « Organisation de la mobilité », approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes qui découle de ce transfert de compétence.

Valorisation des déchets

M. le Maire rend compte de la réunion sur la valorisation des déchets qui s'est tenue en présentiel. La CCS a pour projet la construction d'une nouvelle déchèterie dans le Jura Alsacien ou à défaut l'agrandissement de celle de Waldighoffen. Les bennes à déchets verts seront sorties des déchèteries et mises en accès libre en essayant de trouver des endroits stratégiques d'un lieu pour 2-3 communes.

Activité de la Brigade Verte du 1^{er} février au 31 mars 2021

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} février au 31 mars 2021.

Remerciements

M. le Maire présente au Conseil les remerciements de Mme Solange GROELL à la Municipalité pour la visite d'une délégation communale à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.

Tour d'Alsace *

M. le Maire informe le conseil du passage du Tour d'Alsace le jeudi 22 juillet 2021 vers 15h40.

La Steinsoultzoise

Le bilan 2020 de La Steinsoultzoise est de 18 000 €. Tous les bénévoles et généreux donateurs sont chaudement remerciés pour leurs participations.

Il reste à trouver une date pour la remise officielle du chèque.

Karting

M. le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le mercredi 7 avril à 9h30 et portant sur la demande de renouvellement d'homologation du circuit de karting. La commission Départementale de Sécurité Routière s'est rendue sur place pour établir l'état des lieux et dresser la liste de l'ensemble des points non conformes (stockages dangereux, absences de sanitaires, manquement à la sécurité...). Dans l'état actuel, aucune autorisation d'exploitation n'est accordée. La commission reviendra sur site une fois tous les points non conformes corrigés.

DIVERS

Mme KAUFFMANN demande s'il est possible de mettre un mot de sensibilisation destinés aux automobilistes se rendant à la déchèterie avec des remorques. En effet, de nombreux débris non sécurisés sur les remorques tombent sur la chaussée et

représentent un danger pour les piétons et les usagers de la route.

Il est aussi souligné que de nombreux masques traînent sur les trottoirs, un appel à la civilité de la population est lancé afin de ne pas jeter sur la voie publique ni au-dessus des clôtures.

* Cette année, les cyclistes du Tour d'Alsace descendront la rue de Jettingen, le 22 juillet après-midi

Le «Grimpelrenna» de Steinsoultz : une formule à reprendre

Juillet 1978

Alors que les sapeurs-pompiers organisaient la traditionnelle fête-kilbe du village, la société cycliste de Steinsoultz, le maire Pierre-Georges Brand et quelques amateurs de sport, avaient lancé l'idée d'organiser une épreuve populaire de cyclo-sport où les participants avaient à affronter individuellement la côte du village contre la montre.

On avait pensé apporter un peu de sang neuf à la fête du village et cette première est une grande satisfaction pour les organisateurs. Très vite on avait pensé à nommer ce genre de course «Grimpel-Renna», à l'image des «Grimpelturnier» que connaît le football ou le basket.



Les vainqueurs, du benjamin au vétéran.



Un départ donné par le maire Pierre Brand. (Photos DN)

DANS L'ESPRIT DU «GRIMPEL»

Une cinquantaine de cyclistes ont pris part à la manifestation. Ils étaient répartis en quatre catégories d'âge. Pour les plus jeunes et les vétérans il fallait s'affronter en une seule manche sur une distance d'environ 600 m. Les catégories 2 et 3 (tranches d'âge entre 13 et 30 ans) il s'agissait de monter à deux reprises la côte de Steinsoultz, ce qui représente déjà un petit morceau. Les amis cyclistes qui connaissent ce parcours ne démentiront pas.

Il fallait bien sûr l'aspect sportif et l'esprit de compétition, mais l'épreuve était également conçue dans une optique de fête populaire qui était d'ailleurs respectée. La bonne humeur et la gaieté devaient se lire aisément sur les visages et des spectateurs massés au point de départ et disséminés sur les parcours et des coureurs en dépit de leurs efforts. «Het esch a mol wedr ebbs los!». Oui tout un village s'était mis au diapason de cette épreuve cycliste et chacun encourageait à sa manière son coureur favori.

On n'oubliera non plus de mentionner ce coureur qui s'était présenté dans un accoutrement, style rétro, équipé d'un vélo à usage apparemment multiple et polyvalent. Et malgré la charge supplémentaire que traînait celui-ci, il ne s'est toutefois pas classé dernier de sa catégorie. Il faut croire que ce cycliste avait quelque chose dans les jambes». Pour le pointage les commissaires de course n'ont pas uti-

UN SPORT POUR TOUS LES AGES

Ce «Grimpelrenna» a prouvé une fois encore que le vélo est un sport sain et à la portée de tous. L'épreuve qui était ouverte aux personnes des deux sexes de 8 à 88 ans a effectivement vu la participation d'un petit jeune de 8 ans, Alain Hell de Steinsoultz qui n'était nullement impressionné par l'événement. Pour le vétéran de la journée, la palme est revenue à M. Jean Dossmann, 82 ans, de Tagoisheim. Des encouragements et applaudissements supplémentaires ont été réservés au benjamin et au vétéran qui ont également reçu un prix spécial.

Pour revenir à l'aspect compétition de l'épreuve, il nous faut encore signaler que les catégories 2 (de 13 à 17 ans révolus) et 3 (de 18 à 30 ans révolus) ont eu à parcourir en deux manches la côte d'une distance d'environ 1 km. Le record de la montée revient à André Elbisser qui a effectué la distance en 3'05" à l'issue de la première manche. C'est d'ailleurs ce coureur qui l'a emporté en catégorie 3. Signalons que quelques vétérans ont aussi participé à l'épreuve de la 3e catégorie; ils ont ainsi effectué trois fois la montée. Un grand bravo à ces sportifs!

Les commerçants locaux et des environs ont offert de nombreux prix qui ont été remis à chaque

RESULTATS

- Catégorie I : (de 8 à 12 ans révolus) 1 montée d'environ 600 m :
 - 1) Wioland Christophe 1'29"
 - 2) Specklin Michel 1'38"
 - 3) Ruffy Pascal 1'46"
 - 4) Disser Michel 1'47"
 - 5) Grotz Alexandre 1'49"
- Catégorie II : (de 13 à 17 ans révolus) 2 fois 1 km environ :
 - 1) Haas Jean-Christophe 7'20"
 - 2) Muller Dominique 7'57"
 - 3) Scherrer André 8'02"
 - 4) Schillekin Patrick 8'21"
 - 5) Ladin Didier 8'25"
- Catégorie III : (de 18 à 30 ans révolus) 2 fois 1 km environ :
 - 1) Elbisser André 6'11"
 - 2) Wioland Georges 6'42"
 - 3) Walther Roland 6'47"
 - 4) Winninger J.-Paul 6'49"
 - 5) Muller Jacky 7'07"
- Catégorie IV : (30 ans et plus) 1 fois 600 m :
 - 1) Wioland Georges 1'11"
 - 2) Winninger J.-Paul 1'14"
 - 3) Eggenpieler Maurice 1'17"
 - 4) Rantz Michel 1'21"
 - 5) Hell André 1'29"



S'il baissait la tête, il aurait l'air d'un coureur !

Des amateurs pour reprendre le flambeau ?

Note élections

Suite à la circulaire du premier ministre, il est important et nécessaire de vous faire part des mesures à mettre en œuvre afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote pour les **élections départementales et régionales des 20 et 27 juin** prochains.

Le bureau de vote sera installé à la **salle communale** rue de la Cure et non en mairie.

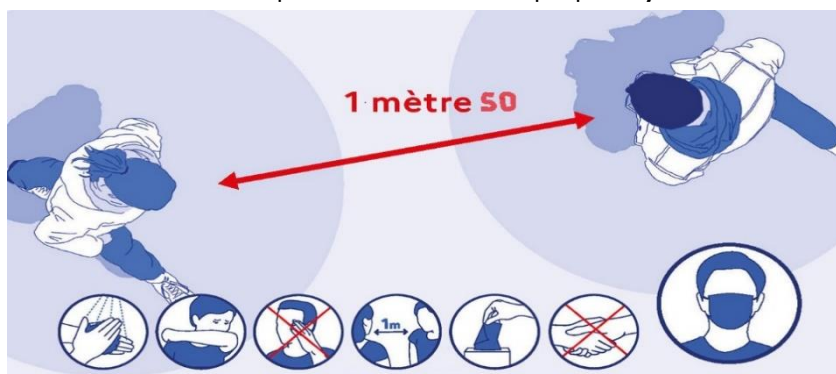
Le bureau de vote sera nettoyé et désinfecté (en particulier les parties en contact avec les électeurs : tables, urne, ...) plusieurs fois par jour.

La salle sera aérée fréquemment.

Il sera mis à votre disposition, à l'entrée et à la sortie du bureau de vote, le matériel nécessaire pour nettoyer les mains.

Le port du masque est obligatoire.

Pour l'émargement, nous vous invitons à vous présenter avec **votre propre stylo** à encre bleue ou noire et indélébile.



Nous vous remercions, pour le bien-être de tous, de votre compréhension pour respecter ces consignes et nous comptons sur votre sens civique pour participer nombreux à ces élections.

Sondage éclairage de nuit

Pour des raisons financières, mais aussi pour des économies d'énergie et pour réduire la pollution lumineuse, nous souhaitons éteindre ou réduire l'intensité lumineuse des lampadaires entre 23h et 5h dans les rues de Steinsoultz.

Un test d'extinction de l'éclairage public sera réalisé sur 6 mois -de juillet à décembre-

➤ Etes-vous favorable à l'extinction **totale** de l'éclairage de nuit ? OUI NON

Si non, pour quelle raison : Sentiment d'insécurité - Difficulté à vous déplacer - Sentiment d'isolement

Autre :

➤ Etes-vous favorable à l'extinction **partielle** de l'éclairage de nuit ? OUI NON

Si non, pour quelle raison : Sentiment d'insécurité - Difficulté à vous déplacer - Sentiment d'isolement

Autre :

Une extinction totale de 23h à 05h du matin ne signifie pas que les lumières ne seront plus du tout allumées dans les autres tranches horaires où le trafic routier est plus dense.

Une extinction partielle des lumières de 23h à 05h du matin signifie que les lumières restent allumées mais passent de 100 % d'intensité à 20 % par exemple. (on divise la facture d'électricité par 5 sur cette tranche horaire)

Les économies réalisées seront utilisées pour changer les dernières lampes énergivores encore trop nombreuses dans notre village.

Nos principales aides provenant de la CEA, nous sommes dans l'obligation de repousser de quelques semaines la phase de test, et ainsi adresser nos demandes de subventions aux nouveaux élus.

Une information vous sera adressée à ce moment-là dans vos boîtes aux lettres .

Merci de retourner votre réponse dans la boîte aux lettres de la mairie ou par email mairie.steinsoultz@orange.fr

avant le 30 juin 2021.

ARRÊT SUR IMAGES

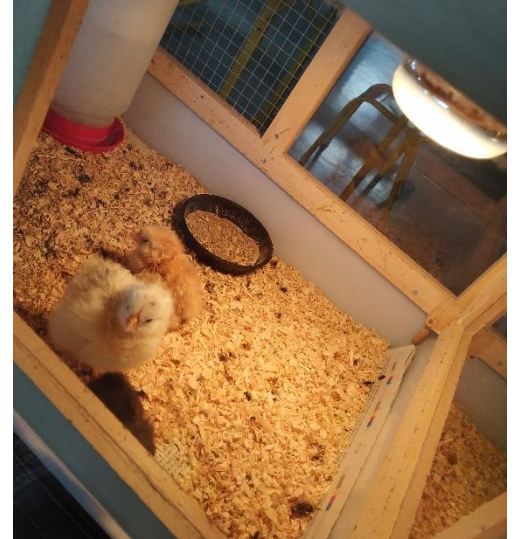


Steinsoultz sous un blanc manteau en janvier 2021



En avril,

tout juste sortis de l'œuf...



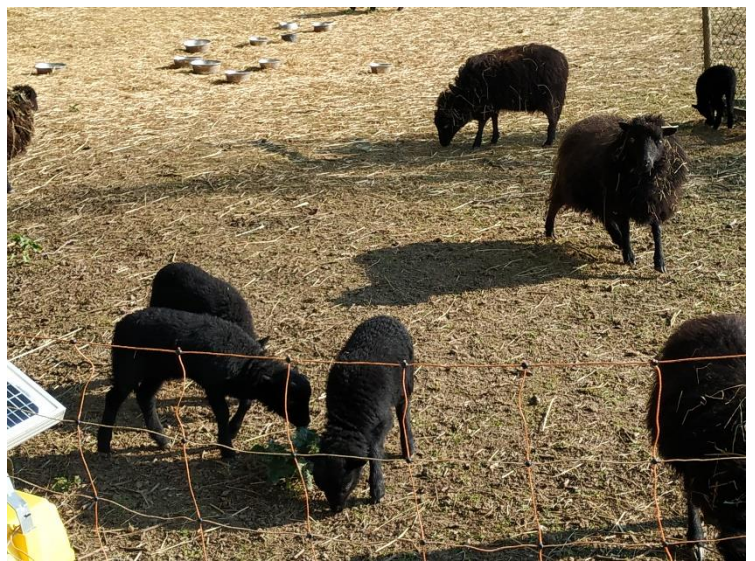
les poussins de la maternelle ont profité du calme ...



...pour déployer leurs ailes



Les agneaux sont venus pour Pâques ...



en grand nombre... 13 gambadent en
lisière de forêt



SAVIEZ VOUS QUE

..... les tortues terrestres se plaisent à Steinsoultz

Si par beau temps vous vous promenez rue de Metzleren, regardez attentivement le carré de verdure chez Bruno R. , vous pouvez y découvrir des tortues terrestres, les plus petites mesurent 6 à 8cm de diamètre mais les plus âgées atteignent 40 cm.



Bruno a trouvé un jour en bordure de route, une tortue adulte avec la carapace trouée.
Il l'emmène dans son jardin et la tortue se remet bien de cette blessure.

Pour lui proposer un peu de compagnie, il décide alors d'acquérir 2 tortues, qui vont elles aussi s'y plaire. Il a également accepté d'autres spécimens, de personnes qui en possédaient mais voulaient s'en séparer



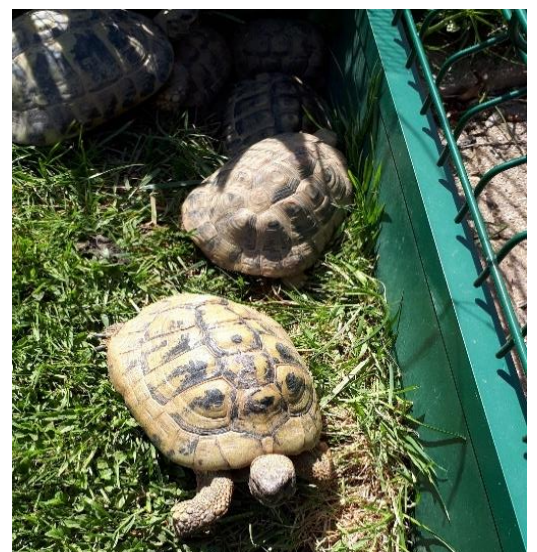
C'est ainsi que ce petit groupe va, d'année en année, avec des naissances régulières, se transformer en une colonie qui compte actuellement 28 à 30 unités.

En hiver, les tortues dorment, soit dans l'abri, soit en s'enterrant tout simplement. Ce n'est que fin avril quand les températures se font plus agréables, qu'elles se réveillent, recommencent à se nourrir et surtout à s'accoupler.

Le voisinage apprécie beaucoup la présence de ces tortues, qui ne sont bien sûr pas bruyantes, en les gâtant de nourriture (salades, épluchures, fruits) .

Surtout ne jamais leur donner du chou !

Bruno tient à préciser que ce n'est pas un élevage, mais une passion et une envie de leur offrir un petit coin de paradis pour vivre paisiblement et en sécurité .



ETAT CIVIL



Nous sommes heureux d'accueillir

Léane Brand née le 9 mai, fille de Cédric Brand et de Émilie Messerlin



Nos meilleurs vœux de bonheur à

- Sabrina TSCHAMBER et Steve HAAS pacés le 25 décembre 2020 à Steinsoultz
- Joachine RAKOTOARISON et Laurent MEISTERTHEIM mariés le 27 mai 2021 à Steinsoultz

Joyeux anniversaires en ce début d'année 2021

- 85 ans
 - Solange Groell née le 23 janvier 1936
 - Albert Koenig né le 29 mars 1936
- 80 ans
 - Monique Bingler née le 22 juin 1941
- 75 ans
 - Ginette Stoerkel née le 19 avril 1946



Nos sincères condoléances aux familles de

- Gérard HAAS le 28 décembre 2020 à Steinsoultz (68 ans)
- Maëlle WALTZER le 15 janvier 2021 à Steinsoultz (4 ans)
- Victor KETTELA le 7 février 2021 à Mulhouse (89 ans)



EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COM. COM. SUNDGAU REGIE

Prélèvement et mesures de terrain du 26/01/2021 à 09h52 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR

Nom et type d'installation : ILLTAL GRENTZINGEN/MUESPACH/STEINSOULTZ (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : DIST. STEINSOULTZ - STEINSOULTZ (Mairie évier kitchenette)

Code point de surveillance : 0000001083

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06800151178

Référence laboratoire : CAN2101-3561

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLV n° 06800151178

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0	[ANS OBJE]				
Odeur Saveur (qualitatif)	0	[ANS OBJE]				
Saveur (qualitatif)	2	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	0,9	°C				
Température de l'eau	8,2	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,5	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,25	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,26	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06800151178

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,3	NFU				2,0
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,52	unité pH			6,5	9,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	785	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,050	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

QUELQUES ENTREPRISES DE STEINSOULTZ



HW CARRELAGE
Neuf , Rénovation & Réparations



L'entreprise familiale HW carrelage, vous propose leurs services de pose de carrelage tout format.

Implanté dans le village de Steinsoultz depuis sa création en 2011, nous sommes là pour vos travaux de carrelage.

En collaboration avec les entreprises sundgauviennes, nous réalisons vos salles de bains, sols, escaliers, ...

Spécialisé dans un procédé innovant de réparation de carreaux creux, nous sommes l'une des seules entreprises en France à proposer ce service conçu par une marque Allemande

Weigel Hubert

Sundgau
services **Mj**

ENTRETIEN
INTERIEUR - EXTERIEUR
Nettoyage, Taille, Tonte,
Petits travaux & Maçonnerie
Rénovation, Aménagement
installations, Réparation diverses

" MES SERVICES, POUR VOS IDEES "

06 88 67 02 69
STEINSOULTZ 03 89 07 92 58

Valérie Koenig, ancienne ingénieure qualité, en quête de sens et curieuse de développement personnel, a décidé de se former et créer son entreprise :

Cuisiner son bien-être.

Elle propose des **ateliers de cuisine thérapie** ©, méthode innovante et ludique mêlant l'improvisation culinaire, inspirée de l'art thérapie et d'autres outils. Ce n'est pas un cours de cuisine, ni top chef et il n'est même pas nécessaire d'aimer cuisiner.



En individuel ou en petit groupe, tout est à disposition : corbeilles de fruits et légumes, graines, épices etc... planche à découper, couteaux, tablier ... Assiettes, plats et bols... pour cuisiner sans recette avec un thème autour d'un ingrédient.

A travers 2 créations/improvisations culinaires, en se reconnectant avec ses 5 sens, et en lâchant prise, elle accompagne la personne à identifier ses automatismes, ses freins, croyances pour se libérer de ce qui ne fait plus sens et avancer vers le mieux-être.

Elle propose également des **soins énergétiques Reiki et des séances relaxantes de luminothérapie**. Chacun(e) prend ce dont il/elle a besoin dans la carte du menu Zen !

- évacuer le stress, les émotions
- se reconnecter à soi
- rebondir après une épreuve
- recharger les batteries
- (re) trouver équilibre et harmonie et bien d'autres bienfaits

www.cuisinersonbienetre.com ou **07-82-09-41-82** et **Facebook : cuisiner son bien être**
30 rue de Waldighoffen à Steinsoultz

Parallèlement, elle propose ses compétences dans la **qualité, la sécurité, la gestion de projet et la bureautique** pour toute personne souhaitant une aide ponctuelle.

Samélec

Electricité Générale - Ventilation - Chauffage électrique

Aspiration centralisée - Réseau informatique

Climatisation

STIRCHLER Samuel

6, rue des Chênes 68640 Steinsoultz

03.89.70.80.74 / 06.88.47.84.91

samelec68@orange.fr

La profession agricole se mobilise pour affronter un nouveau défi : développer le non-labour pour protéger l'eau.

Tous les cours d'eau français, des plus petits ruisseaux aux plus grands fleuves, sont classés selon leur état pour bénéficier de mesures de protection particulières. Ainsi, la partie amont de l'Il a été classée prioritaire et bénéficie avec l'ensemble de ses affluents d'un plan d'actions agricoles pour reconquérir et maintenir une bonne qualité de l'eau. Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre de l'opération **Agr'eau Sundgau** animée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace.



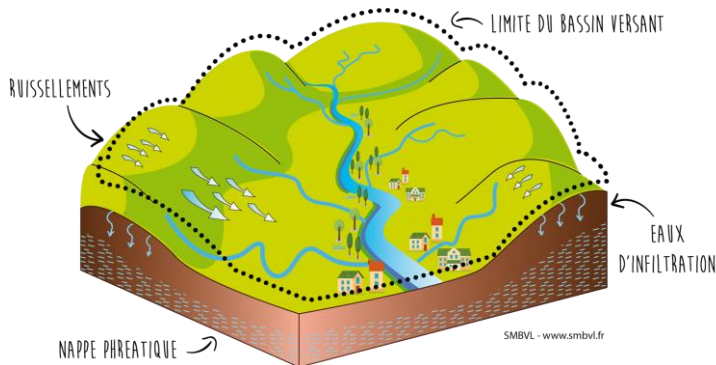
L'opération Agr'eau Sundgau a été créée pour préserver la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates, des phytosanitaires et des coulées de boue en développant des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau et sans perte de revenus pour les agriculteurs. Elle s'articule autour des grands principes que sont le **volontariat** des agriculteurs et les **partenariats** avec l'ensemble des acteurs du monde agricole pour communiquer sur les pratiques agricoles permettant de protéger la qualité des eaux.

Encadré 1. Qu'est-ce que l'opération Agr'eau Sundgau?

Figure 1. Résurgence de l'Il a Ligsdorf

Le bassin versant désigne l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et par ses affluents. Ses limites sont définies à partir des points les plus élevés (lignes de crêtes ou de partage des eaux) qui déterminent la direction d'écoulement des eaux de ruissellement jusqu'au cours d'eau principal. Ces limites sont donc naturelles et indépendantes des limites administratives avec lesquelles nous sommes familiers.

Chaque goutte d'eau sur ce territoire s'écoule et arrive vers un même point de sortie. Ce point est appelé l'exutoire du bassin versant.



Encadré 2. Qu'est-ce qu'un bassin versant ?



Pourquoi bassin de l'Ill ?

Le bassin versant de l'Ill amont occupe 380 km² sur la partie centrale de la région naturelle du Sundgau, entre Winkel et Mulhouse. Il compte 72 communes et 35 350 habitants. 600 exploitations y sont recensées, occupant 17 000 ha de surface agricole.

Du fait de son relief vallonné et de la présence de sols limoneux, ce territoire est sensible à l'apparition des ruissellements et des coulées d'eau boueuse. Or, ces dernières emportent des particules polluantes en provenance de champs agricoles et des routes. C'est pourquoi, l'objectif principal de cette opération est de développer le « non-labour », une technique agricole permettant de lutter contre l'apparition du ruissellement dans les champs agricoles.

Pour atteindre des résultats au niveau de la qualité de l'eau et du développement de cette pratique, différents leviers d'actions sont mis en œuvre. Notamment, les fiches et les courriers techniques sont diffusés auprès des agriculteurs, les démonstrations chez les agriculteurs ayant déjà changé leurs pratiques sont organisées et plusieurs essais sont mis en place.



Le non-labour, c'est quoi exactement ?

Pratiquer le non-labour veut simplement dire que l'on travaille le sol mais sans utiliser la charrue !! Le sol est travaillé avec des outils à dents et/ou à disques qui vont mélanger la terre et les résidus de culture dont une partie va rester en surface.

Et pourquoi est-il efficace contre l'érosion ?

Lorsque la parcelle est labourée, la charrue enfouit tous les résidus de culture. Si la charrue est remplacée par un déchaumeur à dents par exemple, même en travaillant le sol en profondeur, les résidus restent en surface. Ils vont protéger la surface du sol, retarder la formation de la croûte de battance, et former des micro-barrages qui vont ralentir l'eau et l'empêcher d'arracher la terre de la parcelle.

Animatrice de l'opération
SIVACHEVA Mariia
conseillère Agronomie et Erosion
06.11.68.39.31

mariia.sivacheva@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace
Quartier Plessier, Bât. 24
39 avenue du 8^{ème} régiment des hussards
68130 ALTKIRCH
Accueil : 03 89 20 97 00

Les partenaires techniques :

Ets Armbruster, Feuerstein, Walch,
Gustave Muller, C.A.C.
Planète légumes, BIO Grand Est

Les partenaires financiers :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



Réalisée par Sivacheva Mariia ; février 2021

Plantes envahissantes dites invasives

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces :

- introduites par l'homme en dehors de leur aire de répartition naturelle, volontairement ou accidentellement
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

Souvent très jolies, elles n'en sont pas moins nocives pour nos plantes locales, comme

la renouée du Japon



l'élodée du Canada



l'aster écailléux



l'ambrosie

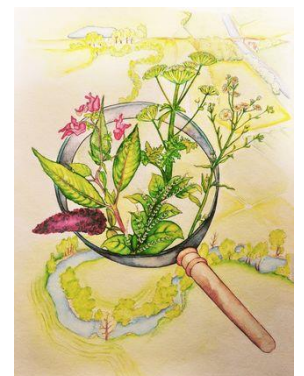


La Comcom se mobilise : <https://www.cc-sundgau.fr/plantes-exotiques-envahissantes.htm>

- Participation au projet franco-suisse Néophytes en Leimental
- Réalisation d'un stage de 6 mois consacré à la problématique (de mai à novembre 2020)
- Animation d'un comité de pilotage
- Actions sur le terrain : réunion des acteurs concernés pour l'élimination d'un site de Jussie à Vieux-Ferrette
- A venir : plan de sensibilisation et de lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Que puis-je faire en tant que particulier ?

- Prendre connaissance des espèces invasives présentes sur le territoire et en parler autour de moi
- Ne pas les planter dans mon jardin, mais favoriser au contraire des plantes locales.
- Participer à des journées citoyennes d'arrachage des plantes exotiques envahissantes



Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est

Participez à la surveillance du moustique tigre !

www.grand-est.ars.sante.fr

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika*. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer.

Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation.

Reconnaître le moustique tigre



De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est **tout petit** (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est **noir avec des rayures blanches** (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et **pique le jour et en soirée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

Signaler sa présence

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. **Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>**

- Nos experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (*conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où nos experts en aient besoin ultérieurement*).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

Agir pour se protéger et éviter sa prolifération

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir !**

➔ PARTOUT ET MAINTENANT :

- **Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.)**, à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- **Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;**
- **Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau** avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.

A noter : Il n'existe aucune preuve de transmission de la COVID-19 à travers les moustiques. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

En savoir plus > sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr

1. [Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle \(LAV\)](#)
2. [Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles](#)

En promenade à Steinsoultz

Pour rappel, le sentier d'interprétation vous permet de vous promener sur plus de 10 km autour du village.

Mais aussi...



Randonnée pédestre au départ et arrivée à Steinsoultz

Court : 8.8 km

Long : 13.2 km

(imprimer la carte ou la photographier sur votre portable, ça peut vous servir)

D : départ place de l'église, prendre la rue de la forêt.

1 : après 150m prendre le chemin qui monte à droite dans la forêt

2 : à la sortie de la forêt prendre à gauche, après 50m à droite (disque jaune)

3 : au bout du chemin prendre à gauche

4 : soit rester sur la petite route asphaltée ou prendre le sentier à droite qui entre dans le bois (disque jaune)

5 : Arrivée sur la D9 à Oberdorf, la suivre d'abord à droite sur 200m, puis prendre à gauche la route de Riespach (disque jaune).

6 : Après 200m prendre à gauche la rue du moulin qui se transforme en chemin et monte jusqu'à la D463.

7 : Suivre la route sur 100m à gauche (attention route dangereuse) puis entrer dans la forêt sur votre droite (disque jaune).

8 : Km 6.1 : Point de séparation des circuits : 8.8 km ou 13.2 km

COURT : prendre à gauche et descendre sur Waldighoffen (voir descriptif à la fin)

LONG : **Prendre à droite (disque vert)** et rester sur le chemin principal sur 1.5 km

9 : Prendre chemin à gauche (losange rouge et vert et disque vert)

10: En forêt, prendre à **gauche disque vert** (les losanges continuant tout droit)

11: Après 300m prendre le chemin à droite (triangle rouge) qui descend jusqu'à l'église de Roppentzwiller.

12: monter les escaliers menant à la route et monter la rue de Steinsoultz.

13: au carrefour des chemins prendre à gauche, entrer dans la forêt, passer plus loin devant le calvaire et longer d'anciennes carrières, puis descendre sur Steinsoultz

14: Dans le village prendre à droite et atteindre la D463.

Passer à gauche le pont et monter à droite jusqu'à l'église

vous êtes arrivés.

Descriptif circuit court :

8 : Prendre à **gauche (disque vert)** et descendre jusqu'à Waldighoffen, que vous traversez en suivant le disque jaune.

Monter la rue du vignoble jusqu'à un calvaire. Point de vue sur Waldighoffen et le proche Jura.

Quitter le disque jaune et prenez tout droit, le chemin herbeux qui vous mène à Steinsoultz

vous êtes arrivés.



D'R ÄLTE BRÜNNE

Im Dörfle steht e älte Brünne So gänz allei àm Wag.

Er steht im Rage, i'd Sünne, Ûn zehlt die viele Tag...

Vor Johre hät dert d'Hard getrünke S'Scheefle, 's
Kàlb ùnd d'Küeh.

Vor Zitte han dert d'Maidle g'wünke Am Owe
ehrem Büe.

Ûn d'Fraue sìn àm trog dert gstände, Han g'wascht
bis spot i'd Nàcht

Und d'Kìnder, mangmol gànze Bànde, Sie han dert
g'spielt ùn g'làcht.

Hìt esch dr Brünne gänz verlosse Ûn trauimt vù àll
dar Zit.

So viele Johre sìn verflosse

Ûn àlles kliegt jetz wit.

Wenn mangmol in de Morgestunde Dr Nawel siech
verziet,

Do hàt'r wieder d'Jugend g'funde. Si Wasser singt e
Lied.

As tüet vùm Himmel d'Starne locke, Dàs Lied, wù
rüscht ùn Schwillt, Wù lüttet mìt d'r Batzitglocke
Ûn s'gànze Dörfle fellt.

LA VIEILLE FONTAINE.

Dans le hameau se trouve une vieille fontaine.

Isolée, au bord du chemin.

*Elle est là, sous la neige comme au soleil, Comptant
inlassablement les jours.*

*Il y a des années, le troupeau s'y abreuvaient L'agneau,
le veau et la vache.*

*Jadis, les filles y faisait un signe, de la main, Le soir, à
leur bien-aimé.*

*Et les femmes s'y tenaient aussi, Pour laver jusque
tard dans la nuit. Des enfants, parfois toute une
bande, Y menaient leurs jeux et leurs rires.*

*Aujourd'hui, la fontaine est à l'abandon Et rêve des
temps anciens.*

Tant d'années se sont écoulées

Tout semble désormais si loin.

*Lorsque parfois, à l'heure matinale, L'aurore dissipe
la brume,*

Elle retrouve sa prime jeunesse,

Et son ruissellement devient chant.

Il attire alors les étoiles du ciel,

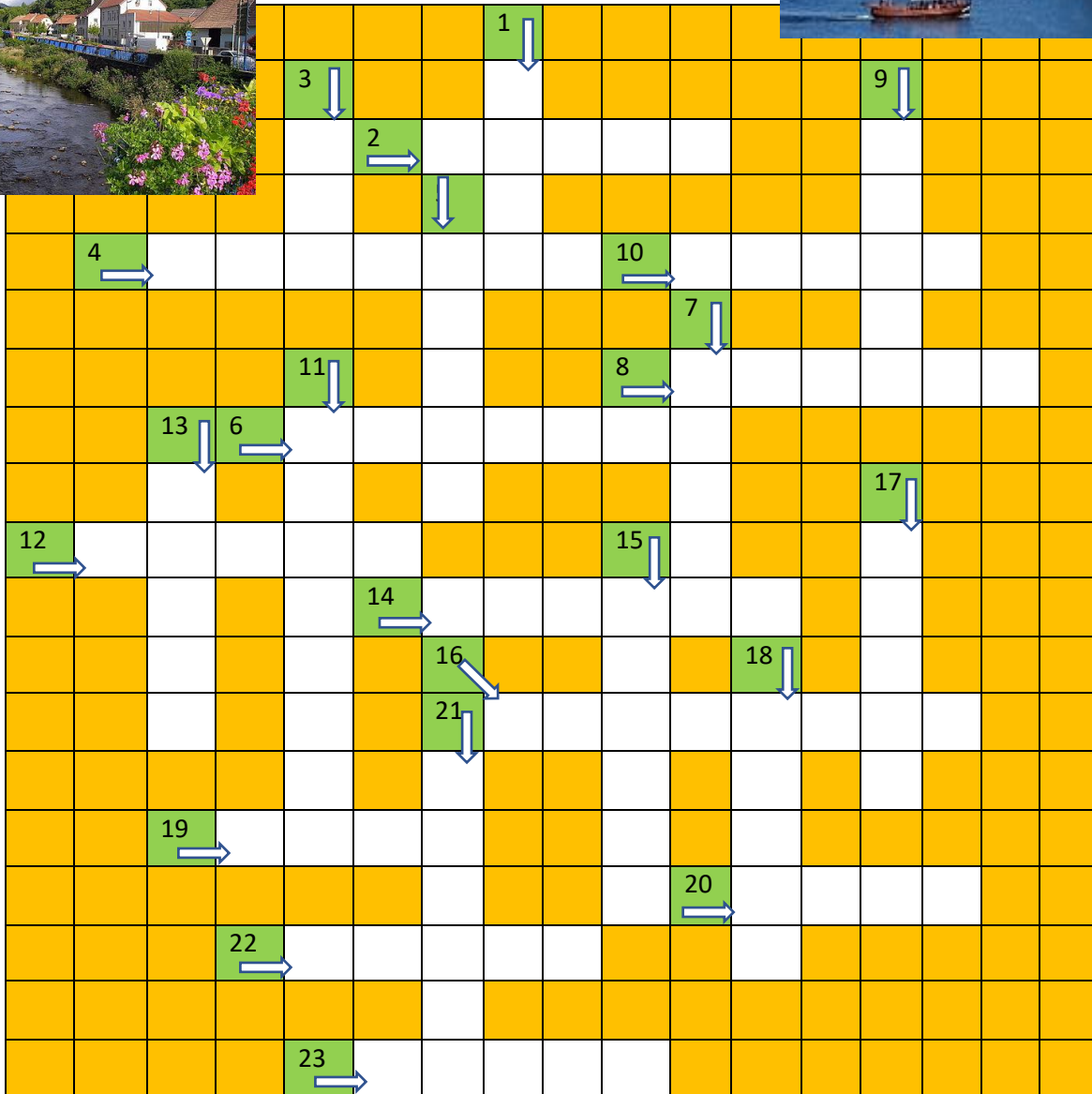
*Ce chant qui s'élançait dans l'écume Et sonne avec la
cloche de l'angélus ; Et voici que le hameau se
recueille.*

Francois Rosenblatt

Geishouse

1928 – 2014





1. Fleuve frontière Alsace-Allemagne
2. traverse Lyon et son delta forme la Camargue
3. Cours d'eau Alsacien qui traverse Mulhouse
4. traverse Rennes et n'est pas gentille
5. Cours d'eau Alpin qui traverse Grenoble
6. Fleuve qui traverse Toulouse et Bordeaux
7. Traverse notre capitale
8. Traverse Le Mans et Angers
9. Cours d'eau Alsacien qui traverse Munster, contourne Colmar et se jette dans l'Il
10. Rivière qui traverse Guebwiller et Colmar et en alsacien signifie poireau
11. Elle divise Steinsoultz en deux
12. Fleuve majeur de France bordé d'innombrables châteaux
13. Traverse Amiens, synonyme d'une quantité d'argent
14. Elle passe à Masevaux, fait penser à la monnaie des USA
15. Elle traverse Dannemarie et l..... les amarres !
16. Rivière majeure en Périgord traversant Bergerac et Libourne
17. Traverse Chalons et Macon
18. Elle prend sa source près de Lure et se jette dans la Saône, son nom se rapproche d'un légume à larmes.
19. Rivière alsacienne, qui sillonne dans la vallée de Thann, passe à Cernay et se jette dans l'Il.
20. Porte le nom du département Normand où elle prend sa source, traverse Caen, synonyme de décor.
21. Passe à Aubusson et Argenton et c..... son trou.
22. Passe à Montbéliard et Besançon et connue pour son saut
23. Passe à Verdun et Sedan pour rejoindre La Belgique et la mer du Nord

Cours d'eau et rivières de France



Les 7 différences



Charades

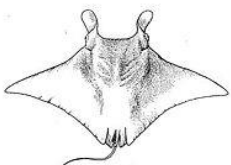
Mon premier est une proche parente
 Mon deuxième est dans une longue réflexion
 Mon troisième est composé en grande partie d'oxygène
 Ma quatrième se compose de 8760 heures

Mon tout est une grande étendue d'eau salée

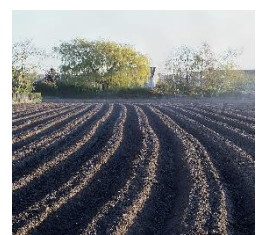
Mon premier est égal à 3,14
 Mon deuxième représente un immense espace de temps défini
 Mon troisième est très fortuné
 Mon quatrième est égal à 100 m²

Mon tout est un grand blond avec une chaussure noire

Rebus



Q



Recettes diverses

Spätzle au fromage blanc

500g de fromage blanc

5 oeufs

500g de farine

2 c. à soupe de semoule de blé

Sel, poivre, noix de muscade

Faire une pâte avec tous ces ingrédients

Laisser reposer ½ heure

Porter à ébullition une grande quantité d'eau, y faire

cuire les spätzlés en passant la pâte sur une grille à

spätzlés. Ou à défaut, faire de tout petits bâtons

avec 2 petites cuillères

Les spätzlés sont cuits lorsqu'ils remontent à la surface.

Les égoutter et les passer sous l'eau froide, mettre de l'huile et mélanger pour qu'ils ne collent pas.

Les faire dorer dans une poêle graissée.

Spätzle mit frisch Käs

500g frisch Käs

5 Eier

500g Mähl

2 Suppa Lëffel Waiza Gries

Sàlz, Pfaffer, Muschgets-Nuss

Mit àllem zum en a Daigg riera

½ Stund rüja loo

D'r Daigg mit d'r Kneple Ràppa in's kochend Wasser ràppa.

Si sen kocht wenn si òba druff schwemma

In d'r Siebbeck under s'kàlta Wasser un àbtropfa loo.

Mit 2 Leffel ehl güt riera, às si nét klàba.

Am Schluss mit Butter in d'Pfàna liicht àbroda !

A Güeta



Vous sentez-vous concernés par l'écologie ?

Fabriquons notre lessive

Mettre 3L d'eau à bouillir.

Après ébullition, ajouter 70g de copeaux de savon de Marseille

Ajouter 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude

bien mélanger pour que le savon soit bien dissout.

Quand cette masse a refroidi, ajouter de l'eau pour remplir le bidon de 5L et bien mélanger.

Ajouter des huiles essentielles selon le parfum souhaité (citron, lavande, ...)



Dés herbant naturel

pour 2,5 litres d'eau, ajoutez 500 grammes de gros sel et 1 litre de vinaigre blanc. Mettez ensuite le tout dans un vaporisateur. Ce liquide naturel aura pour action de faire jaunir et de faner la végétation indésirable en facilitant son arrachage.

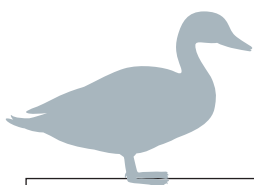
Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre, récupérez-la pour la verser sur les herbes indésirables !

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE

DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS



Le Groupement de Gendarmerie Départementale
du Haut-Rhin est aux côtés des Seniors.

SENIORS

Vous êtes confinés
chez vous et vous
vous sentez isolés



PROCHES

vous voulez signaler
une situation
particulière au sujet
de l'un de vos aînés



Faites vous connaître auprès de la **M**aison de **P**rotection des **F**amilles du
Haut-Rhin par mail en indiquant vos coordonnées et celles de vos proches si
besoin à l'adresse suivante :

mpf.ggd68@gendarmerie.interieur.gouv.fr



vous n'avez plus de nouvelles d'un proche
et vous êtes inquiets !

APPELEZ DIRECTEMENT LE 17



Votre signalement sera pris en compte,
un contact téléphonique sera réalisé et
en cas de nécessité une patrouille sera engagée.

Vous pouvez également contacter la brigade numérique nationale pour des questions sur
les autorisations de déplacement ou les mesures de confinement :

www.contacterlagendarmerie.fr

Pour les personnes sourdes et malentendantes



SMS FAX VISIO TCHAT **Nouveau**

114

Depuis un smartphone
téléchargez l'application
Urgence 114
Disponible sur les stores
iOS et Android

www.urgence114.fr
Depuis un ordinateur,
pour appeler le 114
Cliquez ici

Pour gagner du temps, enregistrez dès maintenant votre profil.

Pour toute question relative au COVID-19 : 0 800 130 000
POMPIERS : 18
SAMU : 15



Mairie de Steinsoultz 10 rue de Jettingen
03 89 25 86 85 mairie.steinsoultz@orange.fr
Horaires d'ouverture : mardi et jeudi de 16h à 18h30

Fermeture de la mairie pour congés d'été :
du 24 juillet au 15 août 2021 inclus

La déchetterie de Waldighoffen vous accueille (hors jours fériés) :

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI : 13 H à 18 H
MERCREDI & SAMEDI : 9 H à 18 H

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI : 13 H à 16 H
MERCREDI & SAMEDI : 9 H à 16 H

Communauté de Communes du Sundgau

Accueil Quartier Plessier à Altkirch
03 89 08 36 20
accueil@cc-sundgau.fr

Tri et déchets : 03 89 08 36 24
bien-trier@cc-sundgau.fr



PREMIER
MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

À tout moment, rester vigilant !
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



**SOYEZ VIGILANT
AU QUOTIDIEN**

Appropriiez-vous votre environnement
et sachez alerter lorsque vous êtes
témoin d'une incohérence.



**CYBERVIGILANCE :
ADOPTÉZ LES BONS
REFLEXES**

Conseils et assistance sur :
cybermalveillance.gouv.fr

**PRÉVENIR,
C'EST PROTÉGER**

Lorsqu'une combinaison d'indices
laisse présager d'une radicalisation.

stop-djihadisme.gouv.fr

0 800 005 696 Service & appel
gratuits



**FORMEZ-VOUS
AU SECOURISME**

Soyez capable d'alerter les secours,
procéder à un massage cardiaque
ou traiter les hémorragies.

[https://gouvernement.fr/risques/
se-former-aux-premiers-secours](https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours)



**PRÉPAREZ
VOTRE VOYAGE**

« conseils aux voyageurs » sur :
diplomatie.gouv.fr

inscription sur le site ARIANE :
pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane

17

**POLICE
SECOURS**

112

**NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN**

114

**NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**